



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour distribution immédiate

BRP PUBLIE LES RÉSULTATS DE SON QUATRIÈME TRIMESTRE ET DE L'ENSEMBLE DE SON EXERCICE 2022 ET ANNONCE L'AUTORISATION DE SON IMPORTANTE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT

Faits saillants du quatrième trimestre de l'exercice 2022

- Les revenus se sont établis à 2 347,5 millions \$, en hausse de 532,4 millions \$, ou 29,3 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le bénéfice dilué normalisé par action¹ s'est établi à 3,00 \$, en hausse de 1,18 \$ par action, tandis que le bénéfice dilué par action s'est chiffré à 2,50 \$, en baisse de 0,45 \$ par action par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le BAIIA normalisé¹ s'est établi à 416,4 millions \$, en hausse de 103,3 millions \$, ou 33,0 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Faits saillants de l'exercice 2022

- Les revenus ont augmenté de 28,5 % par rapport au dernier exercice, pour atteindre un sommet record inégalé de 7 647,9 millions \$.
- Les prévisions pour l'exercice 2022 ont été surpassées, le BAIIA normalisé¹ s'étant établi à 1 462,1 millions \$, soit une hausse de 46,4 % par rapport au dernier exercice, ce qui s'est traduit par un bénéfice dilué normalisé par action¹ de 9,92 \$, soit une hausse de 4,53 \$ par action, ou 84,0 %.
- Gains de parts de marché en ce qui a trait aux motoneiges, aux VCC et aux motomarines pour le secteur Groupe sports motorisés en Amérique du Nord.
- Lancement du Sea-Doo Switch, un tout nouveau ponton modulaire personnalisable offert à un prix attrayant.
- Versement d'un montant total de 726 millions \$ aux actionnaires au moyen de rachats d'actions et de paiements de dividendes.
- La Société a démarré la production à sa troisième installation située à Juarez, au Mexique, ce qui accroît sa capacité de production de VCC.

Prévisions pour l'ensemble de l'exercice 2023

- La Société prévoit une solide croissance des revenus dans toutes ses gammes de produits, soit de 24 % à 29 % par rapport à l'exercice 2022.
- Le bénéfice dilué normalisé par action¹ devrait augmenter de 8 % à 12 % et s'établir entre 10,75 \$ et 11,10 \$.

Valcourt (Québec), le 25 mars 2022 – BRP Inc. (TSX : DOO; NASDAQ : DOOO) a publié aujourd'hui ses résultats financiers pour le trimestre et l'exercice clos le 31 janvier 2022. Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les résultats financiers complets sont disponibles sur [SEDAR](#) et [EDGAR](#) ainsi que dans la section [Rapports trimestriels](#) du site Web de BRP.

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS » du présent communiqué de presse.

« Nous sommes ravis de notre performance pour le quatrième trimestre, qui a conclu un exercice exceptionnel en 2022. Nous avons enregistré des résultats annuels records, alors que nos revenus se sont chiffrés à plus de 7 milliards \$ pour la première fois de notre histoire, en dépit de la conjoncture volatile. Nous avons continué d'acquérir des parts de marché dans l'industrie des sports motorisés, et notre part de marché a atteint des niveaux records en ce qui a trait aux motoneiges, aux motomarines, aux VTT et aux VCC. Ces résultats sont attribuables à la demande forte et soutenue à l'égard de nos produits, ainsi qu'à la capacité de notre équipe de s'adapter aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement », a déclaré José Boisjoli, président et chef de la direction.

« Pour l'exercice 2023, nous prévoyons une solide croissance du bénéfice dilué normalisé par action de l'ordre de 8 % à 12 %. Le premier semestre de l'exercice pourrait être difficile en raison de la volatilité dans la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Nous sommes convaincus de pouvoir réaliser nos prévisions pour l'ensemble de l'exercice, compte tenu de l'intérêt soutenu des consommateurs pour les sports motorisés, de notre solide portefeuille de produits qui comprend les nouveaux produits lancés, ainsi que de l'agilité dont fait preuve notre équipe », a ajouté M. Boisjoli.

« Nous sommes également très heureux d'annoncer aujourd'hui que notre marque emblématique Can-Am revient à ses racines de moto avec une gamme de produits entièrement électrique, dont les premiers modèles sont prévus être disponibles à la mi-2024 », a conclu M. Boisjoli.

PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 2023

La Société a établi ses prévisions pour l'exercice 2023 comme suit :

Mesure financière	Exercice 2022	Prévisions pour l'exercice 2023 ⁴ par rapport à l'exercice 2022
Revenus		
Produits toutes saisons	3 467,5 \$	Hausse de 30 % à 35 %
Produits saisonniers	2 524,1	Hausse de 22 % à 27 %
PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM	1 143,5	Hausse de 17 % à 22 %
Groupe marin	512,8	Hausse de 12 % à 17 %
Total des revenus de la Société	7 647,9	Hausse de 24 % à 29 %
BAIIA normalisé²	1 462,1	Hausse de 12 % à 15 %
Taux d'imposition effectif ^{2, 3}	25,4 %	26,0 % à 26,5 %
Bénéfice normalisé par action – dilué²	9,92 \$	Hausse de 8 % à 12 % (10,75 \$ à 11,10 \$)
Bénéfice net	794,6	~ 900 millions \$ à 925 millions \$

Autres hypothèses relatives aux prévisions pour l'exercice 2023

- Dotation à l'amortissement : ~ **350 millions \$** (comparativement à 268 millions \$ à l'exercice 2022)
- Frais financiers nets ajustés : ~ **72 millions \$** (comparativement à 60 millions \$ à l'exercice 2022)
- Nombre moyen pondéré d'actions – dilué : ~ **83,5 millions d'actions** (comparativement à 85,3 millions d'actions à l'exercice 2022)
- Dépenses d'investissement : ~ **675 millions \$ à 700 millions \$** (comparativement à 698 millions \$ à l'exercice 2022)

Perspectives trimestrielles pour l'exercice 2023⁴

Compte tenu des excellents résultats enregistrés au quatrième trimestre de l'exercice 2022, nous prévoyons que le nouvel exercice sera tout autant solide, alors qu'une hausse du BAIIA normalisé² de l'ordre de 12 % à 15 % est attendue par rapport à la période précédente. La Société prévoit que le BAIIA normalisé additionnel² pour l'exercice sera généré au cours des trois derniers trimestres, et qu'il représentera une croissance de 30 % par rapport aux trois derniers trimestres de l'exercice 2022, car nous prévoyons que les contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement se résorberont partiellement et que nous pourrions tirer parti d'une augmentation de la capacité de production à compter du deuxième trimestre.

2. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS » du présent communiqué de presse.

3. Le taux d'imposition effectif est fondé sur le bénéfice normalisé avant la charge d'impôt normalisée.

4. Se reporter aux rubriques « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Principales hypothèses » à la fin du présent communiqué de presse pour un résumé des facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les prévisions présentées ci-dessus et un résumé des hypothèses sous-jacentes aux prévisions pour l'exercice 2023.

Faits saillants financiers

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action et la marge)	Trimestres clos les		Exercices clos les		
	31 janvier 2022	31 janvier 2021	31 janvier 2022	31 janvier 2021	31 janvier 2020
Revenus	2 347,5 \$	1 815,1 \$	7 647,9 \$	5 952,9 \$	6 052,7 \$
Marge brute	609,5	501,9	2 132,2	1 472,3	1 454,0
Marge brute (en %)	26,0 %	27,7 %	27,9 %	24,7 %	24,0 %
BAlIA normalisé ⁵	416,4	313,1	1 462,1	999,0	804,4
Bénéfice net (perte nette)	209,6	264,2	794,6	362,9	370,6
Bénéfice net normalisé ⁵	251,3	162,8	846,5	477,0	358,4
Bénéfice par action – dilué	2,50	2,95	9,31	4,10	2,28
Bénéfice normalisé par action – dilué ⁵	3,00	1,82	9,92	5,39	3,10
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	81 965 577	87 440 713	82 973 284	87 519 856	92 760 943
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	83 691 775	89 508 263	85 259 520	88 604 984	93 813 815

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Dans un contexte de hausse continue de l'inflation, la Société est demeurée confrontée aux perturbations et aux pratiques non efficaces relativement à la chaîne d'approvisionnement par rapport aux neuf premiers mois de l'exercice 2022 et au quatrième trimestre de l'exercice 2021. Par conséquent, cette situation a limité la capacité de la Société à reconstituer les stocks des concessionnaires, ce qui a limité la disponibilité des produits au sein du réseau. Ces perturbations liées à la chaîne d'approvisionnement ont également donné lieu à une augmentation du nombre d'unités essentiellement achevées dans l'attente de pièces manquantes au cours du second semestre de l'exercice 2022. En dépit de ces difficultés, la Société a optimisé l'expédition de pièces manquantes au sein de son réseau de concessionnaires, ce qui s'est traduit par un taux de conversion élevé d'unités essentiellement achevées disponibles pour la vente au détail, et elle a révisé la planification de sa production afin de privilégier la fabrication de produits liés à la saison, comme les motoneiges, ce qui, en plus des initiatives stratégiques qu'elle a prises en matière d'établissement des prix, lui a permis d'enregistrer des revenus records au quatrième trimestre de l'exercice 2022.

Revenus

Les revenus ont augmenté de 532,4 millions \$, ou 29,3 %, pour se chiffrer à 2 347,5 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2022, comparativement à 1 815,1 millions \$ pour la période correspondante close le 31 janvier 2021. L'augmentation des revenus tient principalement à la hausse du volume de ventes en gros pour l'ensemble des gammes de produits en raison de la forte demande au détail et des prix favorables découlant principalement des surcharges liées à la chaîne d'approvisionnement. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par la composition défavorable des ventes de produits toutes saisons. L'augmentation comprend en outre une fluctuation défavorable de 42 millions \$ des taux de change.

- **Produits toutes saisons⁶ (36 % des revenus du quatrième trimestre de l'exercice 2022) :** Les revenus tirés des produits toutes saisons ont augmenté de 93,4 millions \$, ou 12,3 %, pour se chiffrer à 853,1 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2022, comparativement à 759,7 millions \$ pour la période correspondante close le 31 janvier 2021. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse du volume de ventes de VTT et de VCC et aux prix favorables pour tous les produits. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par la composition défavorable des ventes de VCC. L'augmentation comprend en outre une fluctuation défavorable de 8 millions \$ des taux de change.

5. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS » du présent communiqué de presse.

6. Les transactions intersectorielles sont comprises dans cette analyse.

- **Produits saisonniers⁷ (45 % des revenus du quatrième trimestre de l'exercice 2022) :** Les revenus tirés des produits saisonniers ont augmenté de 377,5 millions \$, ou 56,2 %, pour se chiffrer à 1 048,9 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2022, comparativement à 671,4 millions \$ pour la période correspondante close le 31 janvier 2021. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes de motoneiges et de motomarines jumelée à la composition favorable des ventes de motoneiges et aux prix favorables des motomarines. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une fluctuation défavorable de 25 millions \$ des taux de change.
- **PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM⁷ (13 % des revenus du quatrième trimestre de 2022) :** Les revenus tirés des PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM ont augmenté de 53,6 millions \$, ou 20,8 %, pour se chiffrer à 310,7 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2022, comparativement à 257,1 millions \$ pour la période correspondante close le 31 janvier 2021. L'augmentation tient principalement à la hausse du volume de PAV découlant de la vigueur des ventes au détail, à l'augmentation des revenus liés aux pièces de rechange en raison d'une utilisation accrue par les consommateurs ainsi qu'aux prix favorables. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une fluctuation défavorable de 7 millions \$ des taux de change.
- **Groupe marin⁷ (6 % des revenus du quatrième trimestre de l'exercice 2022) :** Les revenus tirés du secteur Groupe marin ont augmenté de 9,8 millions \$, ou 7,6 %, pour se chiffrer à 139,0 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2022, comparativement à 129,2 millions \$ pour la période correspondante close le 31 janvier 2021. L'augmentation est principalement attribuable à la composition favorable des ventes de bateaux, contrebalancée en partie par la fluctuation défavorable de 2 millions \$ des taux de change.

Ventes au détail en Amérique du Nord

Les ventes au détail de véhicules récréatifs motorisés de la Société en Amérique du Nord ont diminué de 7 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2022 par rapport au trimestre clos le 31 janvier 2021. La diminution est principalement attribuable à la disponibilité limitée des produits.

- **Produits toutes saisons :** Les ventes au détail ont diminué d'un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 20 pour cent à 30 pour cent par rapport au trimestre clos le 31 janvier 2021.
- **Produits saisonniers :** Les ventes au détail ont augmenté d'un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 1 pour cent à 10 pour cent, par rapport au trimestre clos le 31 janvier 2021.
- **Groupe marin :** Les ventes au détail de bateaux ont diminué de 20 % par rapport au trimestre clos le 31 janvier 2021.

Marge brute

La marge brute a augmenté de 107,6 millions \$, ou 21,4 %, pour se chiffrer à 609,5 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2022, comparativement à 501,9 millions \$ pour la période correspondante close le 31 janvier 2021. L'augmentation est principalement attribuable au volume de ventes et aux prix favorables. Le pourcentage de marge brute a diminué de 170 points de base, passant de 27,7 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2021 à 26,0 %. Cette diminution s'explique par la hausse des coûts liés à la logistique, aux marchandises et à la main-d'œuvre attribuable aux pratiques non efficaces liées aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, facteurs contrebalancés en partie par la hausse du volume de ventes.

7. Les transactions intersectorielles sont comprises dans cette analyse.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 10,1 millions \$, ou 4,0 %, pour atteindre 262,9 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2022, comparativement à 252,8 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2021. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la diminution des charges au cours de l'exercice 2021 en raison des initiatives de réduction des coûts visant à limiter l'incidence de la COVID-19.

BAIIA normalisé⁸

Le BAIIA normalisé⁸ a augmenté de 103,3 millions \$, ou 33,0 %, pour atteindre 416,4 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2022, comparativement à 313,1 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2021. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de la marge brute, contrebalancée en partie par la hausse des charges d'exploitation.

Bénéfice net

Le bénéfice net a diminué de 54,6 millions \$ pour atteindre 209,6 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2022, comparativement à 264,2 millions \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2021. La diminution est principalement attribuable à l'incidence défavorable de la fluctuation des taux de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains, contrebalancée en partie par la hausse du bénéfice d'exploitation.

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2022

Revenus

Les revenus ont augmenté de 1 695,0 millions \$, ou 28,5 %, pour se chiffrer à 7 647,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2022, comparativement à 5 952,9 millions \$ pour la période correspondante close le 31 janvier 2021. L'augmentation des revenus tient principalement à la hausse des ventes en gros dans toutes les gammes de produits en raison de l'incidence de la COVID-19 à l'exercice précédent, à la baisse des programmes de vente en raison du contexte de vente au détail solide, aux prix favorables ainsi qu'à la composition favorable des ventes de motomarines, de VTT et de VCC. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une fluctuation défavorable de 287 millions \$ des taux de change.

BAIIA normalisé⁸

Le BAIIA normalisé⁸ a augmenté de 463,1 millions \$, ou 46,4 %, pour atteindre 1 462,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2022, comparativement à 999,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2021. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de la marge brute, contrebalancée en partie par la hausse des charges d'exploitation, compte non tenu de la charge de perte de valeur liée au secteur Groupe marin comptabilisée à l'exercice 2021.

Bénéfice net

Le bénéfice net a augmenté de 431,7 millions \$ pour atteindre 794,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2022, comparativement à 362,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2021. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du bénéfice d'exploitation, contrebalancée en partie par la hausse de la charge d'impôt, par la hausse des frais financiers nets et par la diminution de l'incidence de la fluctuation des taux de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de la Société ont totalisé 770,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2022, comparativement à 954,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2021.

8. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS » du présent communiqué de presse.

La Société a principalement affecté ses liquidités à des dépenses d'investissement de 688 millions \$ afin d'augmenter sa capacité de production et d'acquérir les installations de production qui étaient louées auparavant, ainsi qu'à des investissements visant à moderniser l'infrastructure logicielle de la Société en vue de soutenir la croissance future. La Société a également remboursé une partie de son emprunt à terme B d'un montant net d'environ 300 millions \$ US, et a versé un montant total de 726 millions \$ aux actionnaires au moyen de rachats d'actions et du paiement de dividendes trimestriels.

Le 4 mai 2021, la Société a modifié ses facilités de crédit renouvelables de 700,0 millions \$ afin d'augmenter le montant pouvant être prélevé sur celles-ci pour le faire passer à 800,0 millions \$, et afin de reporter leur échéance de mai 2024 à mai 2026 (les « facilités de crédit renouvelables »). Après le 31 janvier 2022, la Société a modifié de nouveau ses facilités de crédit renouvelables afin d'augmenter le montant total pouvant être prélevé sur celles-ci pour le faire passer à 1 100,0 millions \$ et de remplacer les références au taux LIBOR par des références au SOFR. La grille de prix et les autres modalités sont demeurées inchangées.

Dividende

Le 24 mars 2022, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,16 \$ par action à l'intention des porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne. Le dividende sera payé le 18 avril 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 4 avril 2022.

ANNONCE D'UNE IMPORTANTE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT

La Société a annoncé aujourd'hui que le conseil d'administration avait autorisé le lancement d'une importante offre publique de rachat aux termes de laquelle elle offrira de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 250 millions \$ de ses actions à droit de vote subalterne. La Société prévoit que l'offre sera lancée dans les deux prochaines semaines, au cours desquelles les modalités et les prix seront établis, et qu'elle prendra fin avant la fin de mai 2022. La Société compte financer l'importante offre publique de rachat au moyen de ses fonds en banque et de montants prélevés sur ses facilités de crédit existantes.

Aux termes de l'offre publique de rachat proposée, les actionnaires qui acceptent l'offre auront l'occasion de déposer leurs actions dans le cadre i) d'un dépôt aux enchères à un prix établi par action dans une fourchette proposée par la Société (c.-à-d. une « procédure d'adjudication à la hollandaise » modifiée) pour un certain nombre d'actions (un « dépôt aux enchères »), ou ii) d'un dépôt au prix de rachat dans lequel ils ne mentionneront pas de prix par action, mais s'engageront plutôt à faire racheter un certain nombre d'actions au prix de rachat qui sera établi dans le cadre des dépôts aux enchères. Les prix maximal et minimal devant être proposés dans le cadre de la procédure d'adjudication à la hollandaise seront déterminés selon le cours des actions à droit de vote subalterne de la Société au début de l'offre publique de rachat proposée. L'offre ne prévoit pas de dépôt proportionnel, ne sera pas conditionnelle à un nombre minimal d'actions déposées et sera assujettie aux conditions habituelles de transactions similaires.

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple auront le droit de participer à l'offre proposée en soumettant pour rachat les actions à droit de vote subalterne sous-jacentes à leurs actions à droit de vote multiple. Les actions à droit de vote multiple qui feront l'objet d'une prise de livraison par la Société seront converties en actions à droit de vote subalterne à raison de une pour une, immédiatement avant la prise de livraison. Au 23 mars 2022, la Société avait 38 080 486 actions à droit de vote subalterne et 42 954 979 actions à droit de vote multiple émises et en circulation. Toutes les actions rachetées en vertu de l'offre seront annulées.

Le présent communiqué de presse n'est émis qu'à titre informatif et il ne constitue pas une offre de rachat ou une sollicitation d'offre de rachat des actions de la Société. L'offre dont il est question dans le présent communiqué n'a pas encore été lancée. La sollicitation et l'offre de rachat d'actions ne seront faites qu'aux termes d'une circulaire d'offre publique de rachat distincte, qui comprendra tous les détails de l'offre, sera déposée auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières et postée aux actionnaires de la Société.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET WEBDIFFUSION

Aujourd'hui, à 9 h (HAE), BRP Inc. tiendra une [conférence téléphonique et une webdiffusion](#), en anglais seulement, sur les résultats financiers de son quatrième trimestre de l'exercice 2022. La conférence sera animée par José Boisjoli, président et chef de la direction, et par Sébastien Martel, chef de la direction financière. Pour écouter la conférence téléphonique (événement n° 2279047), composez le 1 888 440-2167 (sans frais en Amérique du Nord). Cliquez ici pour obtenir les [numéros internationaux](#).

La webdiffusion sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2022 de la Société est disponible dans la section [Rapports trimestriels](#) du site Web de BRP.

À propos de BRP

Nous sommes un chef de file mondial dans l'industrie des véhicules de sports motorisés, des systèmes de propulsion et des bateaux; notre succès repose sur 80 ans d'ingéniosité et sur une attention particulière portée à notre clientèle. Notre gamme de produits de pointe et distinctive comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules hors route et sur route Can-Am, les bateaux Alumacraft, Manitou et Quintrex, les systèmes de propulsion marine Rotax de même que les moteurs Rotax pour karts et avions de loisir. Nous complétons nos gammes de produits avec des pièces, des accessoires et vêtements afin d'améliorer pleinement l'expérience de conduite. Avec des ventes annuelles de 7,6 milliards \$ CA provenant de plus de 120 pays, notre main-d'œuvre mondiale compte près de 20 000 personnes ingénieuses et motivées.

www.brp.com
[@BRPnouvelles](#)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Can-Am, Rotax, Alumacraft, Manitou, Quintrex, Stacer, Savage et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs, au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines, y compris, mais sans s'y limiter, des énoncés relatifs à notre exercice 2023, incluant les prévisions financières et les perspectives de la Société et ses hypothèses connexes (notamment au sujet des revenus, du BAIIA normalisé, du taux d'imposition effectif, du bénéfice normalisé par action, du bénéfice net, de la dotation à l'amortissement, des frais financiers ajustés, du nombre moyen pondéré d'actions dilué et des dépenses d'investissement), la capacité de la Société à convertir les nouveaux consommateurs en clients à vie, les énoncés relatifs à la capacité de production additionnelle prévue et au plan d'investissements stratégiques dans de nouveaux produits, les énoncés se rapportant à la déclaration et au paiement de dividendes, les énoncés se rapportant à l'intention de la Société d'entreprendre une importante offre publique de rachat et aux modalités de celle-ci (y compris la valeur maximale en dollars des actions à droit de vote subalterne que la Société peut racheter dans le cadre de l'offre et le moment choisi pour présenter et réaliser l'offre), notre intention de lancer une nouvelle gamme de produits, les énoncés qui portent sur les plans actuels et futurs de la Société, et les autres énoncés portant sur les perspectives, les attentes, les anticipations, les estimations et intentions, les résultats, le degré d'activité, la performance, les objectifs, les cibles, les buts ou les réalisations, les priorités et stratégies, la situation financière, la position sur le marché, les capacités, la position en regard de la concurrence et les opinions actuels et futurs de la Société, ainsi que sur les perspectives et les tendances actuelles et futures des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités, la croissance prévue de la demande pour les produits et les services sur les marchés dans lesquels la Société offre ses produits, les activités de recherche et développement de produits, y compris la conception, les caractéristiques, la capacité ou la performance projetées de produits à venir et les dates prévues de leur mise en marché, et les besoins financiers prévus et la disponibilité des sources de financement et des liquidités, ou sur d'autres événements ou faits nouveaux à venir, ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « prévisions », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis que », « estimer », « perspectives », « prédire », « prévoir », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables.

Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'aider les lecteurs à comprendre certains éléments clés des objectifs, buts, cibles, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que de mieux comprendre les activités de la Société et l'environnement dans lequel la Société prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont prévenus que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins; les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs figurant aux présentes. Par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et sont fondés sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières, lesquelles sont plus amplement décrites ci-dessous.

De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou la performance réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants qui sont analysés plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société : l'incidence de conditions économiques défavorables, comme celles attribuables à la crise sanitaire actuelle liée au coronavirus (appelé COVID-19) (notamment l'incidence sur les dépenses à la consommation, sur les activités de la Société, sur ses chaînes d'approvisionnement et de distribution, sur la disponibilité du crédit et sur la main-d'oeuvre de la Société); tout fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; les fluctuations des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; toute indisponibilité de capitaux supplémentaires; la survenance de toute difficulté d'approvisionnement; la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux; toute perte de hauts dirigeants ou d'employés de la Société qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques; les conditions météorologiques défavorables, et plus généralement les changements climatiques; toute défaillance de systèmes de technologie de l'information ou toute atteinte à la sécurité; les ventes et les activités internationales de la Société; les fluctuations saisonnières des ventes; toute incapacité à se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit; l'importance des frais fixes pour la Société; toute incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société; l'incapacité de la Société à mettre

fructueusement en oeuvre sa stratégie de croissance; toute incapacité à maintenir un système efficace de contrôle interne à l'égard de l'information financière et à produire en temps opportun des états financiers exacts; toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques de commerce de la Société; toute réclamation importante liée aux produits; toute réclamation liée à la garantie des produits ou tout rappel de produits qui donne lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits; la dépendance de la Société envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants; l'incapacité de la Société à assurer une bonne gestion des niveaux des stocks; toute violation de droits de propriété intellectuelle et tout litige connexe; l'incapacité de la Société à mettre fructueusement en oeuvre sa stratégie de fabrication ou de répondre à la demande de la clientèle en raison de contraintes liées à la capacité de fabrication; la hausse des frais de transport et d'expédition ou des perturbations touchant l'infrastructure de transport et d'expédition; toute non-conformité aux clauses restrictives contenues dans des accords de financement ou d'autres contrats importants; toute modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues; toute dépréciation de la valeur comptable du goodwill et des marques de commerce; toute détérioration des relations entretenues avec les employés; le passif des régimes de retraite; les catastrophes naturelles; la non-souscription à une assurance convenable; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne; l'exercice d'activités de la Société par l'intermédiaire de filiales; l'influence importante de Beaudier Inc., de 4338618 Canada Inc. et de Bain Capital Integral Investors II, L.P.; et les ventes futures d'actions à droit de vote subalterne par le groupe Beaudier, Bain Capital ou des administrateurs, des dirigeants ou des membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement. À moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse sont faits en date des présentes, et la Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de les mettre à jour ou de les réviser afin de refléter des événements futurs ou des changements de circonstances ou d'opinions, sauf si elle y est tenue en vertu de la réglementation en valeurs mobilières applicable. Si la Société décidait de mettre à jour un énoncé prospectif contenu dans le présent communiqué de presse, il ne faudrait pas en conclure que la Société fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse sont présentés expressément sous réserve de la présente mise en garde.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

La Société a formulé un certain nombre d'hypothèses liées à l'économie, au marché et à son exploitation dans la préparation et la formulation de certains énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse, y compris : une croissance raisonnable du secteur, allant d'une légère baisse de quelques points de pourcentage à un niveau se situant dans le haut de la tranche de 1 pour cent à 10 pour cent; le maintien ou l'augmentation modérée de la part de marché; une conjoncture économique stable en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, et une incidence limitée du conflit armé en Ukraine et de la crise sanitaire qui continue de sévir à l'échelle mondiale; les principales monnaies dans lesquelles la Société exerce ses activités demeureront près des niveaux actuels; le taux d'inflation devrait demeurer élevé en raison de la forte demande, des pénuries de stocks et des prix élevés de l'énergie, et devrait diminuer progressivement à mesure que les banques centrales hausseront les taux d'intérêt; il n'y aura aucun changement important aux lois fiscales, aux accords de libre-échange ou aux traités applicables à la Société; les marges actuelles de la Société demeureront à leur niveau actuel ou augmenteront; la base d'approvisionnement pourra continuer de soutenir le développement de produits et les taux de production prévus selon des modalités commercialement acceptables en temps opportun; aucune nouvelle barrière commerciale ne sera imposée entre les territoires où la Société exerce ses activités; l'absence de conditions météorologiques inhabituellement défavorables, en particulier en période de pointe. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser et que, en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient considérées raisonnables au moment où elles ont été formulées, pourraient comporter un degré d'incertitude élevé.

MESURES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Le présent communiqué de presse renvoie à certaines mesures non conformes aux normes IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les normes IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures conformes aux normes IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des normes IFRS. La Société utilise des mesures non conformes aux normes IFRS, notamment les normes ci-dessous.

Mesures non conformes aux normes IFRS	Définition	Motif
Revenus normalisés	Revenus avant les éléments normalisés	Aider les investisseurs à évaluer la performance financière de la Société de façon continue en excluant des éléments comme les coûts liés à la réduction progressive de la production, qui sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle actuelle de la Société.
Marge brute normalisée	Marge brute avant les éléments normalisés	
BAIIA normalisé	Bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés	Aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie, comme la charge d'amortissement, la charge de perte de valeur, le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société et le gain ou la perte de change sur certaines des obligations locatives de la Société. D'autres éléments, comme les coûts de restructuration, les coûts liés à la réduction progressive de la production, le gain ou la perte découlant d'un litige et les frais connexes à l'acquisition, pourraient également être exclus du bénéfice net lors du calcul du BAIIA normalisé étant donné qu'ils sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société.
Bénéfice net normalisé	Bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments	En plus de la performance financière des activités d'exploitation, ces mesures tiennent compte de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société.
Charge d'impôt normalisée	Charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés et pour normaliser certains éléments d'impôts spécifiques	
Taux d'imposition effectif normalisé	Fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée	
Bénéfice normalisé par action – de base et dilué	Respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué	

La Société est d'avis que les mesures non conformes aux normes IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non conformes aux normes IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi les mesures non conformes aux normes IFRS susmentionnées afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non conformes aux normes IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

La Société invite le lecteur à se reporter aux tableaux ci-après pour connaître les rapprochements entre les mesures non conformes aux normes IFRS présentées par la Société et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Tableaux de rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le bénéfice net et le bénéfice net normalisé¹ et le rapprochement entre le bénéfice net et le BAIIA normalisé¹.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les		Exercices clos les		
	31 janvier 2022	31 janvier 2021	31 janvier 2022	31 janvier 2021	31 janvier 2020
Bénéfice net	209,6 \$	264,2 \$	794,6 \$	362,9 \$	370,6 \$
Éléments normalisés					
(Gain) perte de change sur la dette à long terme et les obligations locatives	48,4	(103,0)	(13,3)	(121,8)	10,4
Coûts de transaction sur la dette à long terme ²	—	—	44,3	12,7	—
Coûts de transaction et autres charges connexes ³	—	0,2	5,8	1,5	2,9
(Gain) perte dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	—	—	21,3	(12,2)	—
Réduction progressive de la production de moteurs hors-bord Evinrude ⁴	(1,3)	2,0	0,4	96,1	—
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	1,0	1,1	4,1	4,4	3,6
Coûts de restructuration et coûts connexes ⁵	—	—	(0,1)	7,5	1,7
Gain à la résiliation d'un contrat de location ⁶	(8,7)	—	(8,7)	—	—
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	—	—	—	(12,7)	—
Gain découlant d'un litige	—	—	—	(4,0)	(40,0)
Incidence de la pandémie de COVID-19 ⁷	—	(1,7)	—	10,6	—
Charge de perte de valeur ⁸	—	—	—	177,1	—
Autres éléments	1,1	—	3,9	0,6	0,9
Ajustement au titre de l'impôt ⁹	1,2	—	(5,8)	(45,7)	8,3
Bénéfice net normalisé¹	251,3	162,8	846,5	477,0	358,4
Charge d'impôt normalisée ¹	77,9	60,7	287,9	167,1	126,8
Frais financiers ajustés ^{1, 10}	14,0	26,2	63,4	107,3	90,9
Produits financiers ajustés ^{1, 10}	(0,3)	(2,7)	(3,8)	(7,6)	(2,2)
Dotation à l'amortissement ajustée ^{1, 11}	73,5	66,1	268,1	255,2	230,5
BAIIA normalisé¹	416,4 \$	313,1 \$	1 462,1 \$	999,0 \$	804,4 \$

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

2. Au cours de l'exercice 2022, la Société a engagé une prime de remboursement anticipé de 15,1 millions \$ et a décomptabilisé des coûts de transaction non amortis de 29,2 millions \$ liés au remboursement intégral de son emprunt à terme B-2 en cours de 597,0 millions \$ US.

3. Coûts liés aux regroupements d'entreprises.

4. La Société a engagé des coûts liés à la réduction progressive de la production de moteurs hors-bord qui comprennent notamment des coûts d'inactivité ainsi que d'autres coûts de sortie.

5. La Société procède, de temps à autre, à des activités de restructuration et de réorganisation afin d'améliorer sa flexibilité et son efficacité. Les coûts liés à ces activités sont principalement composés de coûts au titre des indemnités de départ et de salaires au titre du maintien en poste du personnel.

6. Au cours de l'exercice 2022, la Société a fait l'acquisition de ses deux installations louées au Mexique. La décomptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation connexes et des obligations locatives connexes a donné lieu à un gain de 8,6 millions \$ à la résiliation d'un contrat de location.

7. Coûts marginaux liés à la pandémie de COVID-19 qui comprennent notamment le coût de la main-d'œuvre lié aux mises à pied temporaires.

8. Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2021, la Société a comptabilisé une charge de perte de valeur de 177,1 millions \$ qui se rapporte au secteur Groupe marin.

9. L'ajustement au titre de l'impôt se rapporte à l'impôt au titre des éléments normalisés assujettis à l'impôt et pour lesquels l'impôt sur le résultat a été comptabilisé, contrebalancé par des économies d'impôt non comptabilisées liées à la réduction progressive de la production de moteurs hors-bord Evinrude.

10. Ajustés en fonction des coûts de transaction sur la dette à long terme et des gains et des pertes comptabilisés en résultat net relativement à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

11. Ajustée en fonction de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises au moyen de regroupements d'entreprises.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les revenus et les revenus normalisés¹ et le rapprochement entre la marge brute et la marge brute normalisée¹.

	Trimestres clos les		Exercices clos les		
	31 janvier 2022	31 janvier 2021	31 janvier 2022	31 janvier 2021	31 janvier 2020
(en millions de dollars canadiens)					
Revenus	2 347,5 \$	1 815,1 \$	7 647,9 \$	5 952,9 \$	6 052,7 \$
Réduction progressive de la production de moteurs hors-bord Evinrude ²	(1,8)	(9,6)	(7,5)	31,9	—
Revenus normalisés¹	2 345,7 \$	1 805,5 \$	7 640,4 \$	5 984,8 \$	6 052,7 \$
Marge brute	609,5 \$	501,9 \$	2 132,2 \$	1 472,3 \$	1 454,0 \$
<i>En pourcentage des revenus</i>	26,0 %	27,7 %	27,9 %	24,7 %	24,0 %
Réduction progressive de la production de moteurs hors-bord Evinrude ²	0,5	2,1	7,9	66,3	—
Incidence de la pandémie de COVID-19 ³	—	(1,7)	—	10,6	—
Marge brute normalisée¹	610,0 \$	502,3 \$	2 140,1 \$	1 549,2 \$	1 454,0 \$
<i>En pourcentage des revenus normalisés</i>	26,0 %	27,8 %	28,0 %	25,9 %	24,0 %

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

2. La Société a engagé des coûts liés à la réduction progressive de la production de moteurs hors-bord qui comprennent notamment des coûts d'inactivité ainsi que d'autres coûts de sortie.

3. Coûts marginaux liés à la pandémie de COVID-19 qui comprennent notamment le coût de la main-d'œuvre lié aux mises à pied temporaires.

-30-

Demande média :

Biliana Necheva
Relations avec les médias
media@brp.com

Relations avec les investisseurs :

Philippe Deschênes
Relations investisseurs
Tél. : 450 532-6462
philippe.deschenes@brp.com